

JOURNAUX CENTENAIRES DU CANADA
CENTENARY NEWSPAPERS OF CANADA

EN CAS DE GRÈVE DE POSTES CANADA

Si une grève est déclenchée à Postes Canada, merci de bien vouloir récupérer votre copie de *La Liberté* du 20 juillet à nos bureaux au 420, rue Des Meurons.

Nous sommes ouverts de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. Notez cependant que nos bureaux seront fermés du 25 au 29 juillet.

Sinon, rendez-vous sur notre site Web **la-liberte.mb.ca** pour connaître votre point de livraison le plus proche.

Merci de votre compréhension.

La direction

BE ADVENTUROUS
READ FRENCH
proposé par Randy Magierowski et Denise Lécuyer dans le cadre du concours de slogan de La Liberté

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996
2,20 $ + TAXES

WWW.LA-LIBERTE.MB.CA

VOL. 103 N° 15 • 13 AU 19 JUILLET 2016
SAINT-BONIFACE

CHANTER, DANSER, JOUER : LES VERBES DE L'ÉTÉ



photo : Gavin Boutroy

Dans la plaine, les grenouilles à Saint-Pierre

La présidente des Folies grenouilles, Marie-Christine Bruce, souligne un bond dans la participation des jeunes au concours de sauts de grenouilles. « Pour la catégorie des six ans et moins, on a eu 44 inscrits. C'est pour les 17 ans et moins qu'on a vu une augmentation, avec plus de 60 participants. Dans la catégorie adulte, il y eu sept participants.

Jayden Catellier, de la catégorie des 17 ans et moins, a été le grand gagnant. Sa grenouille a sauté 12 pieds et sept pouces. » **| Page 15.**

Kiandra Kuka (à gauche) et Kairhys Kuka-Milingita (à droite) ont fait sauter leur grenouille.

Citation DE LA SEMAINE

« Dans une perspective mondiale, le Canada, parce qu'il est bilingue, est bien placé pour encourager la création de ponts avec autant de communautés linguistiques possibles. On est à la veille d'un bilinguisme rassembleur au lieu d'un bilinguisme d'obligation. »

Le député libéral fédéral Randy Boissonnault, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien Mélanie Joly, affiche son optimisme pour l'avenir de la dualité linguistique au Canada. **| Page 3.**

Dans les bois de Birds Hill, le Folk Fest

Le Winnipeg Folk Festival proposait au public une affiche avec des grands moments axés sur une forte diversité musicale.

Trois spectacles à souligner : *Blue Grass Situation* le vendredi, *Native North America* le samedi, et *Non je ne regrette rien*, aussi le samedi, une initiative qui a ajouté une touche francophone au festival de musique folk. Lisa Leblanc et les Hay Babies ont apporté leur son du Nouveau-Brunswick, tandis que les Notes Gitanes ont fait résonner leur timbre venu de la France.



photo : Marouane Refak

Un instantané de *fun* francophone au Festival Folk. De gauche à droite : Taylor Kist, Taryn Picton, Alixe Kirouac, Logan Picton, Serge Leclerc, Dominique Tétrault, George Semchuck et Lucas Kost.



RECONNU EN 2016 AU



Le SOMMAIRE

LES PRO-LGBTQ

En force à Steinbach



photo : Gavin Boutroy

Plus de 3 000 personnes de tous âges ont défilé.



photo : Gavin Boutroy

Dan Vandal a pris la parole.

Le premier défilé LGBTQ à Steinbach samedi passé, a attiré plus de 3 000 participants et des dignitaires de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel politique—sauf le bleu. Quatre députés libéraux fédéraux étaient présents : Dan Vandal, Robert Falcon-Ouelette, Jim Carr et Terry Duguid. Flor Marcelino, la chef par intérim du NPD au Manitoba, et l'ancien Premier ministre et député de Saint-Boniface, Greg Selinger, se sont aussi déplacés jusqu'à la ville de 13 500 habitants.

Le refus de participer de Ted Falk (député fédéral conservateur pour Provencher) et l'absence Kelvin Goertzen (député provincial conservateur pour Steinbach), sont un problème, d'après David Alper, professeur de service social à l'Université de Saint-Boniface, qui a participé à la Steinbach Pride Parade.

« Le refus des politiciens de la région de participer démontre que certains ont encore du mal à accepter les personnes LGBTQ comme membres à part entière de la société. Il faut prendre des mesures actives, comme ce défilé, pour favoriser l'inclusion des membres LGBTQ dans notre communauté. »



Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190, 420, rue Des Meurons, unité 105
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Téléphone : (204) 237-4823
Télécopieur : (204) 231-1998
www.la-liberte.mb.ca

Ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi







CMCA AUDITED

LE JOURNAL

Directrice et rédactrice en chef : **Sophie GAULIN** la-liberte@la-liberte.mb.ca
Directrice adjointe : **Lysiane ROMAIN**
Rédacteur en chef associé : **Bernard BOCQUEL** bbocquel@mymts.net
Journalistes : **Daniel BAHUAUD** redaction@la-liberte.mb.ca
Gavin BOUTROY presse3@la-liberte.mb.ca
Chef de la production : **Véronique TOGNERI** production@la-liberte.mb.ca
Adjointe à la direction
Facturation/Abonnement : **Roxanne BOUCHARD/Marta GUERRERO** administration@la-liberte.mb.ca
Caricaturiste : **Cayouche (Réal BÉRARD)**

LA LIBERTÉ RÉD

La Liberté Réd est un département de services en rédaction, graphisme, marketing, communication et production vidéo.

Coordonnatrice : **Lysiane ROMAIN** promotions@la-liberte.mb.ca

Publi-reporters : **Camille HARPER-SÉGUY** presse2@la-liberte.mb.ca
Marouane REFAK (vidéos) presse6@la-liberte.mb.ca

Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable. L'heure de tombée pour les lettres à la rédaction est le vendredi 12 h pour une possible parution le mercredi de la semaine suivante.

Veuillez noter que les chroniques publiées dans *La Liberté* reflètent l'opinion de leurs auteurs et pas forcément celle du journal.

L'heure de tombée pour les annonces est le mercredi 16 h pour parution le mercredi de la semaine suivante. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.

Nos annonceurs ont jusqu'au mardi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel :
Manitoba : 64,50 $
(TPS et taxe provinciale incluses)
Ailleurs au Canada : 69,85 $ (TPS incluse)
États-Unis : 180,50 $ • **Outre-mer :** 247 $

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach**.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996
ISSN 0845-0455

« Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien. »

Canada

ACTUALITÉS

LE LIBÉRAL RANDY BOISSONNAULT ET LE DIALOGUE AVEC LES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES

Francophones, francophiles et francocurieux

Le gouvernement Trudeau consulte sur plusieurs fronts politiques, dont le dossier de la dualité linguistique. Le député d'Edmonton-Centre Randy Boissonnault est dans le cœur de l'action fédérale. Il affiche des perspectives très ouvertes sur les langues officielles.


Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Les consultations de Patrimoine canadien ont commencé le 20 juin à Alfred, en Ontario. En tout, 21 communautés sont au programme. Le 6 juillet, une délégation fédérale menée par Randy Boissonnault, le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, était de passage à Saint-Boniface, pour entamer un dialogue avec les représentants de 24 organismes (voir l'encadré *Les invités à la table*).

« Notre but ultime est d'élaborer et de rédiger le Plan d'action 2018-2023 sur la dualité linguistique, pour bien assumer nos responsabilités en matière des langues officielles. Le nouveau gouvernement veut écouter les dirigeants des organismes, d'un océan à l'autre.

« Pour nous, il s'agit de rencontres essentielles. Les dix dernières années se sont avérées une période d'inaction gouvernementale. Nous, on veut être proactifs. Pour pouvoir l'être, il faut d'abord écouter. Et entrer en dialogue avec les Canadiens et maintenir ce dialogue. C'est pourquoi on ne parle plus de Feuille de route, mais de Plan d'action. »

Le Plan d'action sera rédigé avant la fin de cette année, et devrait être mis en œuvre à compter de 2018. Le natif de Morinville en Alberta, précise que certaines préoccupations commencent déjà à émerger des consultations.

« On entend beaucoup parler de vitalité, de sécurité langagière, d'immigration, d'éducation, d'épanouissement, de bilinguisme et de la nécessité des minoritaires de tisser des liens avec leurs alliés majoritaires. Le message cumulatif, à mon avis, est que pour les francophones minoritaires, il est beaucoup moins question de revendication, mais de pérennisation.

Chez les anglophones consultés, le bilinguisme et l'acquisition de la langue française est perçue comme un atout. Et pas une affaire qu'on accepte parce que le gouvernement nous oblige. La Winnipeg Airports Authority a assisté à la table ronde à Saint-Boniface. Cette agence se rend de plus en plus compte de l'importance des services bilingues. Et de la valeur ajoutée qu'ils représentent pour leur clientèle. C'est le Canada d'aujourd'hui. Il y a des francophones, des francophiles et des francocurieux, c'est-à-dire les anglophones qui s'intéressent au français et apprécient la culture francophone.

« Mon constat est que dans une perspective mondiale, le Canada, parce qu'il est bilingue, est bien placé pour encourager la création de ponts avec autant de communautés linguistiques possibles. On est à la veille d'un bilinguisme rassembleur au lieu d'un bilinguisme d'obligation. »

Toutefois, les organismes se préoccupent toujours de leur survie. Et la question de l'indexation des subventions qu'ils obtiennent de Patrimoine canadien.

Daniel Boucher, le président-directeur général de la Société franco-manitobaine, propose sa synthèse : « Le point a été soulevé par plusieurs intervenants lors de la consultation du 6 juillet. Nous nous inquiétons tous des moyens pour arriver à nos objectifs. Il faut les outils pour arriver à nos objectifs. Cela dit, on est heureux d'avoir commencé ce dialogue avec le Fédéral. Le ton est décidemment ouvert. Et on ressent que les députés nous écoutent. »

Randy Boissonnault enchaîne : « Nous voulons offrir plus d'argent dans le Plan d'action, dans la mesure du possible. C'est clair qu'une subvention non-indexée au coût de la vie, ça peut représenter un recul pour les organismes. Ils ont été obligés d'être très créatifs avec les sommes accordées au cours des dix dernières années. Et souvent, ils ont perdu du personnel.

« En bout de ligne, ce qui est important, c'est que l'argent versé permette d'assurer la vitalité des communautés. Y a-t-il des écoles et autres institutions clés? Y a-t-il des expressions culturelles dynamiques? Les gens se sentent-ils à l'aise de parler leur langue et de vivre en français? Plus d'argent versé peut contribuer à ce résultat. Et aussi, il faut viser une manière plus efficace d'utiliser les sommes accordées.

« Et en attendant, Patrimoine canadien a remis le pouvoir décisionnel sur les demandes de financement de moins de 75 000 $ à ses bureaux régionaux. Ça représente 85 % de nos demandes. Et le résultat est que les organismes recevront l'argent deux, trois, quatre et même six mois plus vite qu'ils ne l'auraient eu préalablement. »



photo : Daniel Bahuaud

La délégation fédérale lors de la table ronde de Patrimoine canadien tenue le 6 juillet à Saint-Boniface. Yvan Déry, le directeur principal des politiques et de la recherche à Patrimoine canadien; Randy Boissonnault, le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien ; Daniel Vandal, le député fédéral libéral de Saint-Boniface/Saint-Vital.

L'importance de soutenir les médias

Pour le Franco-Albertain Randy Boissonnault, « les médias locaux sont importants pour assurer la vitalité des communautés en situation minoritaire ».

« Mélanie Joly, la ministre du Patrimoine canadien, le comprend fort bien. Les Manitobains bilingues doivent se voir dans leurs médias locaux. Dans *La Liberté*, à la radio communautaire Envol FM et à Radio-Canada. Le gouvernement a déjà accordé 675 millions $ de plus sur cinq ans à Radio-Canada pour assurer une couverture locale, tant du côté des nouvelles que de la programmation. Et aussi pour appuyer le virage numérique et préparer la relève.

« Mélanie Joly mène des consultations publiques sur le rôle du gouvernement pour soutenir les médias pris par la nouvelle réalité numérique dans la création du contenu canadien. Pour tous les Canadiens et les minoritaires en particulier, c'est bouleversant. Les journaux doivent se numériser davantage pour rejoindre la génération dite du Millénaire. Mais ils doivent aussi desservir leurs lecteurs plus âgés.

« Et ça prend des ressources. Les claviers n'écrivent pas les articles. Ce sont les journalistes. Les médias ont besoin de personnel et de ressources. On est très conscients de cet état de fait. Nous, on veut que nos médias soient à la hauteur des réalités qui existent dans les communautés. »

Les invités à la table

Deux douzaines d'organismes étaient présents lors de la consultation du 6 juillet à Saint-Boniface :

Santé en français * La Division scolaire franco-manitobaine * L'Accueil francophone * Réseau action femmes * La Fédération des parents du Manitoba * L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba * L'Université de Saint-Boniface * Le Cercle Molière * Le Festival du Voyageur * Le Conseil consultatif manitobain de la citoyenneté, de l'immigration et du multiculturalisme * La Société franco-manitobaine * L'Association culturelle franco-manitobaine * La Manitoba School Boards Association * Le Conseil jeunesse provincial * Le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba * L'Association des municipalités bilingues du Manitoba * La Fédération des aînés franco-manitobains * Francofonds * Le World Trade Centre Winnipeg * Pluri-elles * L'Association des Sénégalais et Sénégalaises du Manitoba * Le Centre culturel franco-manitobain * La Liberté * Winnipeg Airports Authority

Éditorial



par Bernard Bocquel
bbocquel@mymts.net

La province canadienne par excellence?

« LA BONNE VOLONTÉ L'EMPORTE. À l'unanimité les députés manitobains consolident le bilinguisme au Manitoba ». Ainsi résumions-nous la semaine dernière dans un gros titre à la Une de *La Liberté* le passage de la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine*, la Loi 5.

En éditorial, nous avions envisagé cette étape historique dans le long, lent et progressif retour en grâce de la langue française dans la sphère publique manitobaine comme « Un autre test de maturité ».

En effet, la bonne volonté des députés est une chose, la maturité de la société manitobaine en général et des usagers potentiels des services en français en est une autre. Nous revenions en particulier sur le vote, lui aussi unanime, de la Loi 113 qui rétablissait le plein droit à l'enseignement en français. C'était le 16 juillet 1970, au lendemain de la naissance officielle du Manitoba, cent ans auparavant, le 15 juillet 1870.

Une succession de dures batailles pour l'obtention d'écoles françaises prouva par la suite que le Manitoba métis des origines était devenu une province anglophone, où l'usage du français relevait d'une espèce de lubie patriotique en faveur de la survivance de la « race canadienne-française ». Une fixation nationaliste ancrée dans la psyché de quelques milliers de personnes bien souvent rongées par le doute, mais sans cesse éperonnées par une poignée de convaincus. Les tièdes pouvaient bien être pardonnés puisque le gouvernement et les tribunaux manitobains ne parlaient plus que l'anglais depuis 1890.

Et puis d'ailleurs au début des années 1970 rien ne pouvait laisser entrevoir que Georges Forest, un Métis animé par un fol entêtement, réussirait à obliger en décembre 1979 la Cour suprême du Canada à déclarer anticonstitutionnel le *Official Language Act* de 1890. Ce qui revenait à reconnaître que le gouvernement du Manitoba et ses tribunaux n'auraient jamais dû cesser de parler aussi en français.

La Loi 5 du 30 juin 2016 ne contient absolument pas la garantie que le gouvernement manitobain va pour toujours s'efforcer de s'adresser en français dans certaines circonstances et dans la mesure du possible à ses administrés qui le veulent. La Loi 5 a cependant une portée historique dans le sens où elle va vraiment permettre de mieux cerner l'évolution des mentalités en faveur de l'usage du français.

La bonne volonté, la maturité politique dont l'ensemble des élus au Palais législatif a fait montre va-t-elle trouver une résonnance au sein de ce que la loi appelle en anglais « *Francophone Community* » et en français « Francophonie manitobaine »?

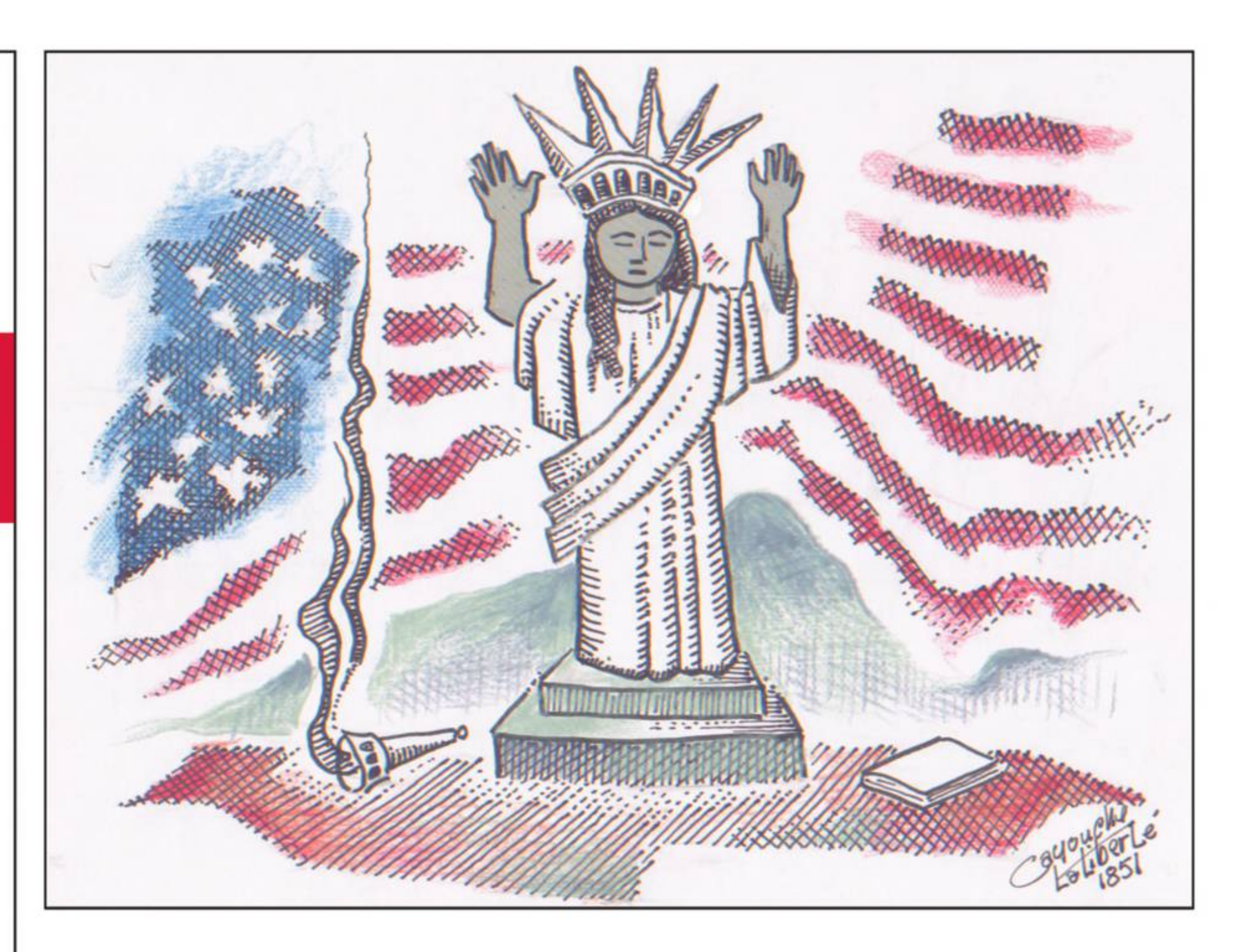
Le test de volonté parmi les utilisateurs potentiels du français sera d'autant plus concluant dans un sens ou un autre que les législateurs ont élargi la définition de ce que peut être un francophone. Il n'est en effet plus nécessaire d'être issu de la francophonie historique pour demander à son gouvernement de lui parler en français.

Une décision essentielle et logique quand on pense à la volonté gouvernementale, manifestée depuis une bonne décennie autant par Ottawa que le gouvernement provincial, d'accueillir un pourcentage d'immigrants dont le français est la langue de communication. La Loi 5 aurait tout aussi bien pu être sous-titrée *Loi de bienvenue à l'immigration francophone*.

Ces immigrés savaient avant de venir, ou alors ils l'ont vite compris en s'installant, que vivre une pleine vie au Manitoba exige à un moment donné de posséder à un certain degré la langue anglaise. Leur souci de bien s'intégrer économiquement dans leur pays d'adoption fait qu'ils sont aussi très conscients, eux qui connaissent déjà souvent au moins deux langues, de l'avantage, sinon de l'impératif, d'être bilingue français-anglais.

Au Palais législatif l'après-midi du 30 juin, quelques heures avant que le projet de loi 5 ne se transforme en loi 5, la ministre aux Affaires francophones avait clairement indiqué aux quelque 80 personnes qui s'était déplacée pour l'applaudir qu'elle mesurait la dimension canadienne de la loi.

Il était cependant quand même trop tôt pour que *La Liberté* titre à la Une de la semaine dernière « LA BONNE VOLONTÉ CANADIENNE L'A EMPORTÉ. À l'unanimité les députés manitobains ont consolidé le bilinguisme au pays ». Simplement, les députés se sont donné une meilleure chance de faire du Manitoba la province canadienne par excellence.



À VOUS *la parole*

*Vous pouvez réagir aux lettres sur **www.la-liberte.mb.ca** ou en écrivant à la rédaction **la-liberte@la-liberte.mb.ca**.*

Tout tourne autour de la question française

Madame la rédactrice,

Identité, communauté, « narrative », récit, francophone, Franco-Manitobain, Canadien français... voilà autant de termes qui pourraient prendre place dans un lexique qui permette de participer aux discussions qui ont cours actuellement parmi les parlants français du Manitoba.

Qu'est-ce que l'identité? Sans consulter un dictionnaire, je dirais que c'est la qualité, la caractéristique qui distingue une personne. Quand on nous demande notre carte d'identité, on veut connaître notre nom, notre âge et notre adresse, c'est-à-dire les données essentielles qui nous distinguent des autres personnes.

L'identité peut aussi englober d'autres caractéristiques, comme nos origines, notre occupation, nos intérêts et passions, de telle sorte que nous pouvons tous avoir plusieurs identités. Une même personne peut être médecin catholique, haltérophile, passionné de danse carrée et de Marcel Proust. Toutes ces caractéristiques sont des composantes de son identité.

La communauté est un regroupement de personnes qui ont en commun une ou plusieurs caractéristiques. Ainsi, selon l'occasion, la même personne peut faire partie soit d'un regroupement des médecins catholiques ou des haltérophiles. Dans tel ou tel groupe, l'adhérent se retrouvera avec d'autres personnes aux identités multiples. Ainsi un médecin catholique pourra se retrouver parmi des haltérophiles jeunes, vieux, hispanophones, horticulteurs, chômeurs, romanciers ou juges à la cour municipale. Seulement le regroupement pourra établir des restrictions : soit il rassemblera les haltérophiles jeunes, ou ceux qui sont vieux, ou les retraités, etc.

Le concept de communauté sous-entend donc un groupe de personnes, et cette notion importe quand on revendique une reconnaissance ou des droits auprès d'instances gouvernementales. Une seule personne qui parle le serbo-croate ne pourra pas revendiquer grand-chose, sinon s'attirer la sympathie de son interlocuteur qui cherchera peut-être à répondre à ses besoins.

Tous les débats actuels qui secouent la communauté francophone du Manitoba et dont *La Liberté* rend compte tournent autour du même pot. Les cafés citoyens et les États généraux posent la question de la pérennité de la langue française. Dans le journal, Antoine Cantin-Brault (1er juin) demandait implicitement « Quel est le but? ». Roxane Dupuis (22 juin) disait que sans éprouver une fierté de parler le français, les services, les organismes et leur restructuration, « ça finit là ».

Au premier chef, cette question est au cœur des revendications pour des écoles et des services en français. Pourquoi le Canada anglophone, qui a abandonné le concept des « peuples fondateurs », favoriserait-il la pérennité de la langue et de la culture françaises -- s'il n'y existe plus de « communauté » francophone?

Le discours de la revitalisation du boulevard Provencher est relié au même problème. Entreprises Riel agit pour des motifs économiques, ce qui est parfaitement valable. Mais quand des personnes impliquées dans le secteur économique et touristique amènent ceux de Voyage Manitoba en Louisiane pour s'inspirer de ce qui se fait là-bas sur le plan de la promotion touristique, ces derniers retournent la question aux francophones : « Quel est votre narrative? » En d'autres mots : « Qui êtes-vous? » « Quel est le récit que vous voulez vendre aux touristes? »

Simplement promettre aux touristes qu'ils verront un musée, une cathédrale, un centre culturel, une maison des artistes et quelques boutiques et restaurants avec terrasse ne suffira pas.

Le concept de « narrative » ramène à celui de l'identité. Quelle est donc l'identité du quartier auquel on convie les touristes? Juste un autre quartier de Winnipeg? Plus ou moins semblable à celui de la rue Corydon? Mais, alors, pourquoi promouvoir le boulevard Provencher?

Afin de faciliter la revitalisation du Boulevard, on souhaite de nouveaux résidents. Mais les résidents n'ont pas les mêmes besoins que les touristes. Si on veut que les résidents contribuent à revitaliser le Boulevard, il leur faudra des commerces de proximité, au moins une bonne épicerie, une pharmacie, peut-être un magasin « à un dollar ». Sans cela, les résidents iront faire leurs emplettes ailleurs, en voiture, comme d'habitude. Ils n'activeront pas le Boulevard.

Autre constatation : Winnipeg et Saint-Boniface n'ont jamais été des villes piétonnes. Personne ne « piétonne » à Winnipeg et Saint-Boniface. Il faut presque être un sans-abri pour prendre l'autobus. L'été, les villes de Saint-Boniface et Winnipeg sont mortes, désertes. Tout le monde qui le peut est au lac ou au chalet. Et on voudrait que les touristes fassent du lèche-vitrine sur le Boulevard? Qu'ils flânent sur les terrasses? Pourquoi leur demander de faire ce que les habitants ne font pas?

Un détail : ailleurs dans le monde les terrasses n'offrent pas simplement la possibilité de boire un verre ou de manger dehors, mais celle, et c'est primordial, de voir et d'être vu. Se retrouver seul sur une terrasse n'offre rien de plus que de se retrouver seul dans son jardin.

On voit donc que tout tourne autour de la langue française, son besoin, son utilité, sa pratique quotidienne, naturelle, sa nécessité intrinsèque. Cantin-Brault et Dupuis ont évoqué le but et la fierté. C'est du pareil au même. Tous ces concepts, tous ces termes sont à ajouter au lexique.

Bernard Mulaire
Montréal
Le 5 juillet 2016

À VOUS *la parole*

*Vous pouvez réagir aux lettres sur **www.la-liberte.mb.ca** ou en écrivant à la rédaction **la-liberte@la-liberte.mb.ca**.*

Une source d'inspiration

Madame la rédactrice,

Quelle surprise de trouver dans ma boîte à lettres, encartée dans *La Liberté*, la publication *Histoire – Canada* qui remplace *The Beaver*! C'est un magazine rafraîchissant que j'ai lu de la première à la dernière ligne.

C'est à vous que j'adresse mes félicitations, chère Sophie, ainsi qu'à l'équipe d'une vingtaine de membres dont vous faites partie à titre de réviseuse.

J'ai apprécié le retour dans le passé, particulièrement le voyage à l'Expo 67, dont un souvenir hilarant d'une de mes visites à ce rendez-vous du monde entier.

J'ajoute les figures de proue de notre immense pays, qui sont une source d'inspiration pour notre jeunesse d'aujourd'hui, ainsi que l'évocation de la tolérance pour unir tous les Canadiens et paver la voie vers un monde meilleur. Mais par-dessus tout, je salue le compte à rebours du 150e anniversaire du Canada que nous célébrerons dans six mois.

Annette Saint-Pierre
Norwood (Manitoba)
Le 6 juillet 2016

COMMENTAIRE

Vers une Fédération francophone manitobaine



RAYMOND HÉBERT
L'auteur est professeur émérite à l'Université de Saint-Boniface

Les États généraux de la francophonie manitobaine ont révélé une grogne considérable à l'endroit de la Société franco-manitobaine, organisme porte-parole de la communauté franco-manitobaine depuis décembre 1968.

D'abord, dans le Rapport sur les cafés citoyens déposé le 6 avril 2016, sous l'entête *Inertie et désengagement communautaire*, on souligne que le rôle de la SFM n'est plus clair, et qu'on est *à la croisée des chemins*. Un intervenant affirme : *C'est peut-être le moment pour les institutions francophones de se questionner sur leurs rôles dans la francophonie manitobaine… je trouve que la SFM n'est pas assez présente*. Le rapport affirme que « Certains aimeraient voir un nouveau leadership au sein de la direction de la SFM. D'autres proposent que la SFM ait *un rôle plus pointu à jouer dans les initiatives de coordination…* » (p. 46)

Suite au dépôt de l' ***Ébauche d'un Plan stratégique de la communauté francophone du Manitoba*** préparé par la firme PGF Consultants et rendue publique le 3 juin 2016, une série de rencontres ont eu lieu pour « valider » le contenu de l'ébauche du plan stratégique. Or il est devenu clair au cours de cet exercice qu'un nombre important de francophones manitobains n'ont plus confiance en la SFM comme organisme, dont le mandat pourtant est de rallier et de mobiliser la communauté. Ce fut le cas autant dans les petits groupes qu'au niveau des organismes, qui ont eu droit à une consultation privilégiée.

Enfin, au moment même de la victoire de la communauté francophone avec l'adoption de la Loi 5 le 30 juin ***(Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine***), voilà que la représentativité de la SFM a été remise en cause devant le comité législatif chargé de l'étude du projet de loi lors des audiences publiques tenues le 28 juin. Et la contestation fut de taille. Ce fut la Division scolaire franco-manitobaine qui, dans son mémoire, a contesté le droit de la SFM de nommer les membres communautaires au Conseil consultatif des affaires francophones. Après avoir identifié six secteurs clés qui devraient être représentés à ce conseil, Bernard Lesage, au nom de la DSFM, a recommandé au comité que « les membres provenant des six secteurs soient nommés par les organismes qui les composent, et non par la Société franco-manitobaine (SFM) ».

C'est du jamais vu : qu'une institution francophone manitobaine conteste, devant un comité législatif, donc devant l'autorité politique suprême de notre province, la représentativité même de la SFM, organisme représentant en principe l'ensemble de la francophonie manitobaine. Mais c'est un signe des temps, un signe très concret en plus.

Le temps est venu de repenser en profondeur la structure même de la SFM.

D'une part, on a présentement plusieurs institutions francophones puissantes, développées depuis des décennies, certaines même centenaires, qui ont le pouvoir d'effectuer au quotidien des changements favorisant la francophonie. On a également des dizaines d'organismes représentant divers secteurs de la francophonie manitobaine. D'autre part on a la SFM, avec un piètre budget, une structure sclérosée, qui prétend « diriger » cette francophonie, mais qui en a ni les pouvoirs, ni les moyens, et encore moins la crédibilité.

Il faudrait repenser de fond en comble notre Société franco-manitobaine dans le sens d'une fédération des institutions et des organismes. Justement les États généraux nous en fournissent l'occasion. En effet, la grande majorité des constats des États généraux impliquent des actions « transversales », comme l'a si bien résumé la présidente de la SFM, Jacqueline Blay, en entrevue au Téléjournal récemment, c'est-à-dire des actions qui impliquent plusieurs institutions en même temps, par exemple en santé, en éducation, etc.

Or on pourrait imaginer un conseil de la SFM qui regrouperait, en permanence, les institutions majeures de la francophonie manitobaine, notamment la DSFM, l'Université de Saint-Boniface, sans oublier la Corporation catholique de la santé du Manitoba. Cette dernière, à elle seule, regroupe plus d'une vingtaine d'établissements, dont l'Hôpital Saint-Boniface. Ces institutions formeraient la base d'une SFM renouvelée. S'y ajouteraient des dizaines d'organismes francophones, qui pourraient y être représentés en rotation. Enfin, un certain nombre de membres de ce conseil pourraient être élus directement aux assemblées générales de la SFM.

Ainsi toutes les forces vives de la communauté seraient saisies en même temps des dossiers à la fois urgents et moins urgents. Cela éviterait aussi des crises comme celle qu'on a vécues l'an dernier, alors qu'il y a eu des démissions à la chaîne au CA de la SFM, laissant temporairement l'organisme sans leadership.

Impossible, tout ce branle-bas, me direz-vous? Mais non, au contraire! Il ne s'agirait que de modifier le Règlement de la SFM, c'est-à-dire sa constitution. Cela pourrait se faire dès cet automne, lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la SFM en octobre, et la nouvelle structure pourrait être mise en place dès l'an prochain. Et cette nouvelle Fédération francophone manitobaine pourrait procéder immédiatement à la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations des États généraux.

SUITE DE L'AFFAIRE RONALD LÉGER

L'ARCHIDIOCÈSE DE SAINT-BONIFACE ET LES CLERCS DE SAINT-VIATEUR POURSUIVIS

L'avocat de la victime explique sa position

L'Archidiocèse de Saint-Boniface et les Clercs de Saint-Viateur auraient-ils été tacitement complices du père Ronald Léger lorsqu'il a sexuellement agressé trois mineurs? Robert Talach, l'avocat d'une des victimes du prêtre, pense que oui.

Daniel **BAHUAUD**
redaction@la-liberte.mb.ca

Une des trois victimes reconnues du père Ronald Léger intente une poursuite de 2,1 millions $ à l'endroit de l'Archidiocèse de Saint-Boniface, des Clercs de Saint-Viateur, et de Ronald Léger, relevé début 2014 de ses fonctions à l'Archidiocèse.

Dans une déclaration déposée le 15 juin à la Cour du banc de la Reine, le plaignant, identifié seulement par ses initiales (1), allègue que le diocèse et l'ordre religieux sont indirectement responsables des actes répréhensibles commis par Ronald Léger :

Léger a utilisé sa position de prêtre au sein de l'Archidiocèse et de son ordre religieux, et il s'agit d'une position d'autorité et de confiance, pour développer une relation personnelle intime avec le plaignant lorsqu'il était jeune. Cette relation, établie sous la guise de celle du lien entre un prêtre et un paroissien, a fourni à Ronald Léger des occasions d'être seul avec le plaignant, et d'exercer un contrôle total sur lui, d'en faire sa proie et de l'agresser sexuellement. (ndlr : traduction libre)

La déclaration rappelle que les abus ont commencé en 2004, alors que le plaignant avait 12 ans.

Me Robert Talach est spécialiste des cas de préjudices corporels, et plus particulièrement des cas d'agression sexuelle. Pour l'avocat ontarien, il est « évident » que l'Archidiocèse de Saint-Boniface et les Clercs de Saint-Viateur ont « une grande part de responsabilité pour le comportement de Léger ».



photo : Gracieuseté Robert Talach

Me Robert Talach : « Bien des victimes n'arrivent jamais à se remettre de l'abus qu'elles ont subi. Un bon nombre se donne la mort. Agresser quelqu'un sexuellement, c'est commettre un meurtre au ralenti. »

« Ils sont complices. Par action et par omission. Un prêtre sur dix succombe à la tentation de l'agression sexuelle. Mais le séminaire des Clercs de Saint-Viateur n'a pas fourni la formation nécessaire à Léger pour composer avec le célibat et la possibilité que le célibat conduise à un comportement sexuel déviant. Les Clercs n'ont pas investigué le caractère et l'état psychologique de Léger en l'acceptant comme séminariste.

« L'Archidiocèse, lui aussi, a été négligent parce qu'il n'a pas entamé une évaluation psychologique lorsqu'il a accepté Léger à servir comme prêtre dans ses paroisses. Il n'y a pas eu de suivi ou de mécanismes permettant d'évaluer l'état psychologique du prêtre. L'Archidiocèse n'a pas informé ses fidèles de ce qui se passait au moment où les premières allégations d'agression sexuelle ont été faites. Léger a continué dans ses fonctions. Le déni et la culture du secret ont créé un cocktail toxique. Et des jeunes ont été agressés. C'est honteux. »

Me Robert Talach a représenté des victimes d'agression sexuelle partout au Canada. En 2004, il a obtenu une somme de 1,4 million $ pour trois frères qui avaient été agressés par un prêtre catholique. En 2009, il a obtenu le plus grand règlement judiciaire (600 000 $) accordé à une femme victime d'agression sexuelle par un membre du clergé.

« Le système juridique manitobain exige qu'on demande une somme spécifique. La somme que le plaignant demande dans cette poursuite civile est donc plutôt générique. J'ai bon espoir que cette poursuite aboutira à un règlement hors cour. Seulement 10 % des cas de ce genre sont tranchés par un juge.

« Bien sûr, tout montant d'argent n'effacera pas le souvenir de l'abus sexuel que devra porter mon client. Mais cette poursuite civile pourrait être une expérience cathartique pour lui. C'est une chance de mettre en évidence des lacunes institutionnelles pour éviter que des agressions du genre ne se reproduisent. »

Contacté par *La Liberté*, l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Albert LeGatt, a indiqué qu'il ne pouvait commenter, la poursuite se trouvant devant les tribunaux.

(1) L'article 486 du Code criminel du Canada stipule que dans le cas d'une infraction d'ordre sexuel, un juge doit émettre une ordonnance de non-publication dans le but de protéger l'identité de toute victime et de tout témoin d'une infraction d'ordre sexuel sur une personne de moins de 18 ans.

Chronologie de l'affaire Léger

15 février 2014 : la police de Winnipeg avertit l'Archidiocèse de Saint-Boniface qu'elle enquête sur des accusations portées contre Ronald Léger.

6 février 2014 : Mgr LeGatt décrète que Ronald Léger est suspendu de toutes fonctions ministérielles. Les Clercs de Saint-Viateur sont avertis. Le même jour, Ronald Léger rentre à la maison provinciale des Clercs, à Montréal.

6 janvier 2015 : la police de Winnipeg porte quatre chefs d'accusation contre Ronald Léger : trois d'agression sexuelle contre trois jeunes victimes et une pour contacts sexuels.

13 juillet 2015 : Ronald Léger, qui jusqu'alors clamait de son innocence, se déclare coupable en Cour provinciale du Manitoba.

15 juillet 2015 : Mgr LeGatt interdit à Ronald Léger d'exercer toute fonction sacerdotale.

9 février 2016 : la juge Wanda Garreck de la Cour provinciale du Manitoba impose une peine de deux ans de prison à Ronald Léger.

15 juin 2016 : une des trois victimes de Ronald Léger intente une poursuite de 2,1 millions $ à l'endroit du prêtre, de l'Archidiocèse de Saint-Boniface et des Clercs de Saint-Viateur.

LA LOI 5 VUE PAR ME RÉNALD RÉMILLARD, GREG SELINGER ET MÉLANIE CWIKLA

Mythes et limites d'une loi désirée

Il ne faudrait surtout pas penser que la Loi 5 fait du Manitoba une province officiellement bilingue. Ou encore qu'elle garantit et protège plus de services en français ou signifie plus d'argent pour les services actuels.

Toutefois, elle se veut une reconnaissance d'une francophonie moderne. Et elle établit un dialogue permanent entre cette francophonie et le gouvernement, qui ouvre la porte à plus de services, pas forcément limités l'intérieur des zones désignées bilingues.

photo : Daniel Bahuaud

Me Rénald Rémillard : « L'élément clé de la loi 5 est le dialogue. C'est à nous de savoir où nous voulons aller comme communauté. Il faudra être intelligents et stratégiques. Il faudra avoir de la maturité, et ne pas tout demander tout de suite. »

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Elle s'appelle la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine*. Elle a été adoptée à l'unanimité le 30 juin à l'Assemblée législative. *La Liberté* s'est entretenue avec Mélanie Cwikla, la directrice du Secrétariat aux Affaires francophones, Greg Selinger, l'ancien Premier ministre et ministre aux Affaires francophones, et Me Rénald Rémillard, juriste manitobain, pour mieux cerner ce que la Loi 5 n'est pas. Mais aussi pour mieux saisir ce qu'elle ouvre comme perspective.

Pas de bilinguisme officiel

Me Rénald Rémillard :

« Avec la Loi 5, le Manitoba n'est pas du jour au lendemain devenu officiellement bilingue. La Loi 5 est une loi. Elle ne protège pas le bilinguisme dans la constitution de la Province. Elle ne reconnaît pas non plus officiellement le bilinguisme, comme c'est le cas au Nouveau-Brunswick et au gouvernement fédéral du Canada. Au Nouveau-Brunswick et au fédéral, l'appareil gouvernemental, c'est-à-dire l'exécutif, le législatif et le juridique, sont bilingues. Les services doivent être offerts dans les deux langues.

« Au Manitoba, nos lois doivent déjà être rédigées dans les deux langues. Et notre système juridique est déjà bilingue. Ça, c'est à cause de l'Article 23 de la *Loi sur le Manitoba* de 1870. »

Pas une garantie de services en français

Me Rénald Rémillard :

« La Loi 5 ne garantit pas de services en français. Les services qui sont déjà offerts viennent de la politique sur les services en français. Une politique n'est même pas une loi. Elle n'a pas de statut juridique. Elle peut être facilement modifiée.

« En fait, le recul est toujours possible. Un gouvernement pourrait en principe réduire les services en français. Mais depuis l'adoption de la Loi 5, si le recul est envisageable, il est peu probable. En effet, la Loi 5 exprime un vœu du gouvernement que la francophonie soit davantage épanouie. »

Une reconnaissance de la francophonie

Mélanie Cwikla :

« La Loi 5 n'accorde pas de nouveaux droits individuels aux francophones. Mais elle reconnaît une communauté. Sur ce plan, son adoption représente une étape historique. La Loi 5 reconnaît le rôle de la francophonie dans l'histoire de la province, et ses contributions à la société manitobaine. Le message est fort, compte tenu des défis qu'ont connu les francophones dans le passé. »

La Loi 5 établit les règles du jeu

Mélanie Cwikla :

« La reconnaissance de la francophonie a des retombées concrètes. La Loi 5 reconnaît les structures qui ont déjà été mises en place pour offrir des services en français, comme le Secrétariat aux Affaires francophones.

« De plus, elle donne un statut légal aux structures, aux mécanismes et aux processus qui conduisent à l'offre de services en français. Le ministre aux Affaires francophones, le Secrétariat aux Affaires francophones ont des responsabilités claires. Tous les moyens sont en place dans le but d'encourager l'épanouissement de la francophonie. C'est important. Et si la Loi 5 n'affecte pas directement les services, en revanche elle exige des plans d'offre de services en français des entités publiques, comme les ministères, les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative et des sociétés de la Couronne. »

Greg Selinger :

« La Loi 5 exige une réflexion sur le français au sein de tout l'appareil gouvernemental. Chaque fois qu'un ministère discutera d'écoles, de garderies, des arts, du tourisme, de l'économie, etc., il devra considérer la langue française. Cette exigence transformera la culture de la fonction publique. Les services en français feront désormais partie de leurs démarches et réflexions. Le bilinguisme deviendra une habitude. »

Une reconnaissance de la francophonie moderne

Greg Selinger :

« La Loi 5 définit un francophone comme étant une personne qui se sert de la langue *couramment dans la vie quotidienne même s'il ne s'agit pas de leur langue maternelle*. La loi reconnaît que la francophonie a évolué. Chaque année, il y a de plus en plus de personnes qui sont bilingues. Et qui peuvent travailler dans la fonction publique.

« J'espère que ça encouragera les établissements, comme les hôpitaux, de créer plus de postes bilingues. Mais elle facilite cet élan. Il y a maintenant la possibilité d'avoir un encouragement actif du bilinguisme de la part du gouvernement. Et au fil des années, à mesure que les choses évoluent graduellement, elle pourrait mener à l'offre de services dans des régions qui ne font pas partie des zones désignées bilingues dans la politique actuelle. »

Crée un dialogue officiel et permanent

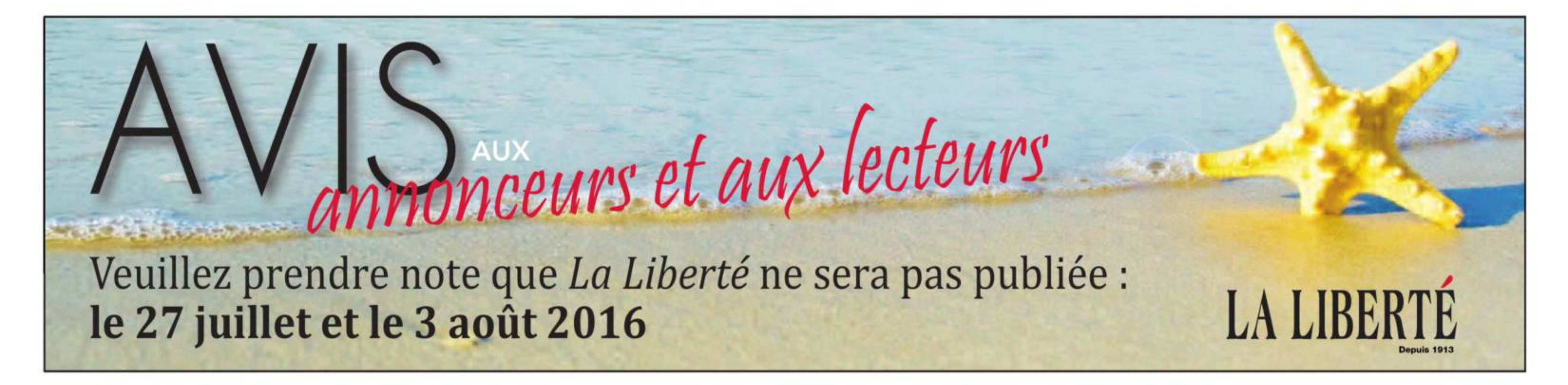
Greg Selinger :

« La Loi 5 créé un Conseil consultatif des affaires francophones, composé du ministre des Affaires francophones, d'au moins cinq sous-ministres, du directeur du Secrétariat aux affaires francophones, d'au moins cinq membres de la francophonie manitobaine et du président ou du président-directeur général de la SFM. Il doit se réunir au moins deux fois par année.

« Le Conseil consultatif permettra un dialogue essentiel avec la francophonie. S'il y a une lacune à souligner dans l'offre d'un service, ou encore si les organismes ont des priorités pour assurer l'épanouissement de la communauté, le gouvernement sera tenu au courant. »

Me Rénald Rémillard :

« L'élément clé de la loi 5 est le dialogue qu'il permet. La Loi 5 est dynamique. Elle met en place les moyens nécessaires pour l'évaluation des services actuels et la mise en œuvre de nouveaux services. Mais c'est à nous, via la Conseil consultatif, de faire preuve de créativité dans ce que nous voulons. C'est à nous de savoir où nous voulons aller comme communauté. Il faudra être intelligents et stratégiques. Il faudra avoir de la maturité, et ne pas tout demander tout de suite. »



L'AIDE MÉDICALE À MOURIR : UN DÉFI ET UNE OCCASION D'AFFIRMATION MORALE

Les solutions de l'Hôpital Saint-Boniface

La *Loi sur l'aide médicale à mourir* a reçu la sanction royale le 17 juin. Et déjà, une femme atteinte d'atrophie musculaire spinale s'adresse à la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Si cette nouvelle poursuite juridique a le potentiel d'élargir la portée de l'aide médicale à mourir, à l'Hôpital Saint-Boniface on y voit une occasion d'affirmer les valeurs catholiques.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

La question de l'aide médicale à mourir préoccupe l'Hôpital Saint-Boniface depuis que la Cour suprême a déclaré, en février 2015, que le droit à la vie n'oblige pas les Canadiens à vivre contre leur gré.

Depuis, le docteur Bruce Roe, président-directeur général par intérim de l'Hôpital Saint-Boniface, estime que les débats entourant la question ont ressemblé à « des sables mouvants ».

« En attendant l'adoption du projet de loi C-14, on ne savait pas si l'aide médicale à mourir serait accordée à toute personne souffrante, qu'elle soit malade en phase terminale ou seulement aux prises avec une mort raisonnablement prévisible. La nouvelle loi a tranché en faveur d'une mort raisonnablement prévisible. Mais si la nouvelle cause britanno-colombienne atteint son but, les balises pourraient changer à nouveau. »

Toujours est-il que le patron par intérim de l'Hôpital anticipe que les « sables mouvants » ne changeront pas la position plutôt stable de l'Hôpital Saint-Boniface. Même si l'établissement n'a pas encore établi une prise de position formelle sur l'aide médicale à mourir depuis l'adoption de la nouvelle loi.

« Nous sommes bien ancrés dans la vision morale catholique. Dans cette vision, le respect de la vie prime. Lorsqu'une pratique ou une politique médicale conduit un médecin ou un établissement à mettre fin intentionnellement à la vie d'un patient, c'est aller trop loin. C'est une question d'être trop près, moralement, d'une décision et d'un acte que nous ne pouvons pas sanctionner.

« Le défi, pour notre hôpital, sera de respecter la liberté du patient tout en affirmant notre vision morale. Et aussi tout en respectant le fait que nous travaillons à l'intérieur d'un système de santé plus large. Déjà, dans bien des cas, nous transférons nos patients à d'autres établissements afin qu'ils obtiennent des soins que nous ne fournissons pas, comme par exemple un traitement orthopédique ou une neurochirurgie. Un transfert dans le cas d'une demande d'aide médicale à mourir nous semble une solution possible, et pratique. »

À l'heure actuelle, l'Hôpital Saint-Boniface étudie des politiques sur l'aide médicale à mourir déjà en place dans des établissements catholiques en Alberta. Et sa direction est en « dialogue étroit » avec l'Office régional de la santé de Winnipeg, ainsi que le Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba.

Bruce Roe : « Nous explorons comment nous pourrons travailler ensemble, lorsqu'un patient demande l'aide médicale à mourir. Il est possible que nous permettrons l'évaluation du dossier médical du patient préconisée par l'équipe pan-provinciale portant sur l'aide médicale à mourir, mise sur pied par la Province, les ORS et le Collège des médecins.

« Chose certaine, c'est que indépendamment de la Cour suprême, nous nous appliquons par principe à soulager nos patients souffrants. Les expressions de désespoir, de douleur et d'angoisse sont courantes chez les personnes arrivées au terme de leur vie. Notre personnel travaille d'arrache pied pour répondre aux besoins non satisfaits des malades, que ce soit des besoins physiques, psychologiques ou spirituels.

« Ce travail, c'est notre mission. Et elle restera toujours inachevée. Il reste encore bien des progrès à faire pour améliorer tous nos services, et nos soins palliatifs en particulier. »



photo : Marouane Refak

Hôpital Saint-Boniface, juillet 2016.



photo : Gracieuseté Hôpital Saint-Boniface

Bruce Roe : « L'Hôpital Saint-Boniface reconnaît que certains de nos patients demanderont l'aide médicale à mourir. Nous respecterons leur liberté, tout en affirmant nos valeurs. »

MA VIE BILINGUE

WILLIAM CAITHNESS : LE DÉFI D'APPRENDRE LE FRANÇAIS À L'ÂGE ADULTE

« Deux langues, c'est la richesse ultime »

William Caithness a commencé à apprendre le français alors qu'il était dans sa vingtaine, en partie pour mieux faire son travail de facteur et de commis de Postes Canada à Saint-Boniface. Mais bien longtemps avant de choisir de vivre à Saint-Boniface, le natif de la « CPR Town » de Winnipeg s'était ouvert au bilinguisme.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

William Caithness est issu d'un quartier de Winnipeg où le français ne faisait pas partie de la vie de tous les jours. Ce qui ne l'a pourtant pas empêché de développer une appréciation, voire même un amour pour la langue.

« À Weston, on n'entendait jamais le français. Le français, c'était comme sorti d'un autre monde. Dans ma famille aussi. Mon père, Norman Caithness, était pourtant le fils d'une Métisse francophone, Alma Brazel. Mais la langue ne lui avait pas été transmise, à son grand regret. C'est que mon arrière grand-père Brazel est mort, et que mon arrière grand-mère s'est par la suite remariée à un organiste. Alors mon tout premier contact avec la langue s'est fait par la télé. J'avais peut-être cinq ans et je me suis mis à regarder l'émission ***Chez Hélène*** avec mon frère.

« *Chez Hélène*, c'était une émission où des personnages très sympathiques se parlaient dans les deux langues. Il y avait la jolie Louise, jouée par Madeleine Kronby. Je crois que je suis tombé amoureux. Jusqu'à aujourd'hui, je dis à ma conjointe, Gisèle Desorcy, une Québécoise, qu'elle lui ressemble. »

Depuis ses premiers émois, William Caithness a développé un intérêt pour la culture francophone, bien que parfois il ramait contre le courant. « Quand je fréquentais la Cecil Rhodes School et le Daniel MacIntyre Collegiate, à la fin des années 1960 et pendant les années 1970, il y avait un certain racisme anti-francophone, qui était surtout dirigé vers les Québécois. Les passionnés de hockey détestaient les Canadiens de Montréal. Et puis avec la montée du séparatisme, c'était encore plus facile de détester les *Frogs* qui étaient les meilleurs joueurs de la LNH.

« Je me souviens d'un incident, beaucoup rapporté dans la presse francophone, d'une équipe de hockey junior de Québec qui était allée jouer à Edmonton. Les gars de l'Ouest ont tapé dessus. On en a à peine parlé dans les médias anglophones. Mais au Québec, c'était autre chose. Moi, je trouvais ça déplorable. »

William Caithness s'est mis à travailler comme facteur pour Postes Canada en 1979. « De temps en temps, j'aidais à livrer le courrier à Saint-Boniface. J'aimais tellement ça qu'en 1984, j'ai soumissionné pour obtenir une route dans le quartier. J'aimais rencontrer les Bonifaciens. J'entendais du français et je voulais communiquer avec les gens. Alors j'ai suivi des cours de français au Collège universitaire de Saint-Boniface et participé aux cours donnés par le Fédéral.

« Apprendre le français quand tu es déjà adulte, ce n'est pas évident. C'est même très difficile. Je ne suis pas Einstein. Il a fallu que je bûche et que je bûche encore. Heureusement qu'il y avait la musique. Je me suis mis à écouter des chansons francophones, parce qu'elles m'accrochaient. Ensuite, pour mieux apprécier, j'écoutais et étudiais les paroles. J'ai découvert la scène musicale francophone d'ici, qui est très riche, avec ses Justin Lacroix et ses Daniel ROA. »

Au fil des années, William Caithness a suivi des cours de français supplémentaires, question de se mettre davantage à la hauteur de ses nombreux clients franco-manitobains, québécois, africains et européens.

« En 2003 j'ai suivi une formation en français de quatre semaines à Port Elgin, en Ontario, avec d'autres représentants du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. Je me suis fait des amis québécois et ça c'était très motivant. Et avant de devenir commis au bureau de poste de Saint-Boniface, j'ai suivi un cours de français Berlitz intensif.

« Ce qui m'a beaucoup aidé, évidemment, c'est d'avoir rencontré Gisèle Desorcy. Avec elle et nos enfants de notre famille recomposée, j'ai pu passer des étés au Québec. À la maison, on regarde la télé française et j'écoute beaucoup de musique francophone. C'est l'immersion totale. Et puis Gisèle et moi assistons à toutes sortes de spectacles. Un moment musical qui m'a très impressionné c'était pendant le tournage de l'émission ***Pour un soir seulement***. Michel Pagliaro a chanté aisément dans les deux langues.

« Cette facilité de s'exprimer en français et en anglais de Pagliaro est vraiment venue me rejoindre. Connaître deux langues, c'est la richesse ultime. Mon bilinguisme m'a permis de tisser des liens profonds et de m'engager dans ma communauté. En livrant le courrier, j'ai pu jaser avec les petits du quartier, que j'ai vu grandir. J'ai pu siéger au conseil d'administration de l'Association des résidents du Vieux Saint-Boniface, et devenir le président de l'association de circonscription néo-démocrate de Saint-Boniface.

« J'ai pu m'amuser en joignant les *boys* de la Compagnie de La Vérendrye et puis j'ai contribué à mobiliser les Bonifaciens en 2010 pour garder ouvert le bureau de poste de Saint-Boniface.

« Avant tout, les deux langues m'ont permis de rencontrer ma conjointe et d'élever des enfants bilingues. Saint-Boniface et le bilinguisme sont au cœur même de ma vie. »



photo : Daniel Bahuaud

William Caithness : « Il a fallu que je bûche et que je bûche encore. Heureusement qu'il y avait la musique. Je me suis mis à écouter des chansons francophones, parce qu'elles m'accrochaient. »



photo : Gracieuseté William Caithness

William Caithness en tenue de la Compagnie de La Vérendrye. À ses côtés, sa femme, Gisèle Desorcy.

Sudoku

PROBLÈME N° 513

		7			8			4
6	5		9					
	9		7			5	8	1
9			6				1	7
5	8	6			3			9
	2				4			
1				5		3		
8					7		5	
	6		3			1		

RÉPONSE DU N° 512

9	5	8	1	7	6	2	3	4
7	2	4	3	9	5	6	1	8
6	3	1	2	4	8	5	7	9
2	6	7	9	8	4	1	5	3
8	4	3	6	5	1	7	9	2
1	9	5	7	3	2	4	8	6
4	8	6	5	1	9	3	2	7
3	1	9	4	2	7	8	6	5
5	7	2	8	6	3	9	4	1

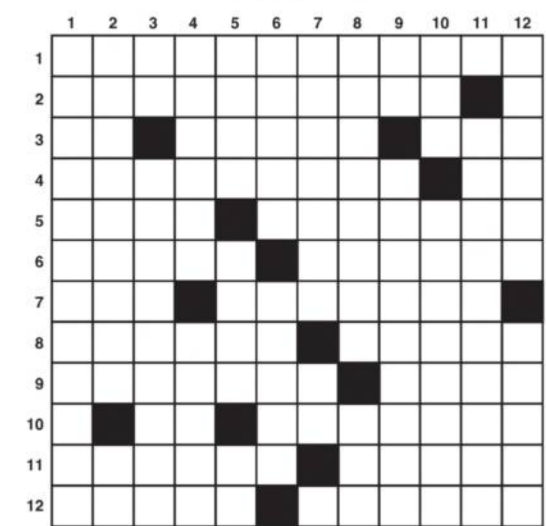
RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres de 1 à 9 qu'une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : **vous ne devez jamais répéter plus d'une fois les chiffres de 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 882



HORIZONTALEMENT

1- Capital, primordial.
2- Ruiner, détruire.
3- Conjonction. – Ragoût de lapin. – Grande voile triangulaire.
4- Meunerie. – Indéfini.
5- Affluent du Danube. – Occupa entièrement un espace libre.
6- Ether-sel. – Niaise, étourdie.
7- Rayon. – Point culminant du globe.
8- Fait payer trop cher. – Faciles, naturels.
9- Petit poisson à frire. – Ses graines sont utilisées en médecine traditionnelle.
10- Se suivent. – Rendre stérile.
11- Affrète un avion. – Décent, convenable.
12- Ensemble de travaux présentés sous forme d'ouvrage. – Est dans un état d'incertitude.

VERTICALEMENT

1- En premier lieu.
2- Action de nettoyer et unir avec un râteau. – Interjection.
3- Conjonction. – Qui intéresse l'ensemble d'un pays.
4- Grignote. – Pierre précieuse.
5- Service religieux à la date anniversaire d'un défunt. – Gouverné, commandé. – Personnel.
6- Renouveler une obligation. – Plante herbacée.
7- Séparation de parties contiguës. – Interjection.
8- Aura une bonne opinion de quelqu'un. – Résine malodorante.
9- Gamme. – Fiente de la loutre.
10- Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc. – Polirai.
11- Commencèrent à paraître.
12- Petite dose. – Sertissage.

RÉPONSES DU N° 881



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	N	S	P	I	R	A	T	R	I	C	E
2	N	A	T	A	L	■	G	R	A	H	A	M
3	T	R	A	G	E	D	I	E	S	■	H	A
4	E	G	R	I	S	E	■	B	E	D	O	N
5	R	H	I	N	■	S	P	I	R	I	T	E
6	C	I	S	E	L	U	R	E	■	M	E	R
7	A	L	A	N	I	N	E	■	F	I	N	A
8	L	E	■	T	R	I	S	S	E	N	T	■
9	A	H	O	■	E	R	S	E	A	U	■	C
10	I	■	B	A	T	A	I	L	L	E	R	A
11	R	I	E	N	T	■	O	L	E	R	O	N
12	E	O	L	I	E	N	N	E	S	■	T	E

SORTIE DU LIVRE D'AVERY PICKERING, ÉLÈVE EN 4E ANNÉE

Comment encourager des écrivains en herbe



photo : Gracieuseté École Noël-Ritchot

Avery Pickering présente son livre à l'école Noël-Ritchot en présence de son enseignante Suzanne Lepage.

Le lancement officiel du livre d'Avery Pickering, élève en 4e année à l'École Noël-Ritchot a eu lieu le 29 juin 2016. Elle a travaillé sur son livre *La fête des monstres* pendant plus de six mois avec l'aide de son enseignante Suzanne Lepage, et le concours de Jeannette Martin, enseignante à la retraite.



Charlotte ALTIERI

presse4@la-liberte.mb.ca

Jamais Avery Pickering n'aurait pu imaginer devenir écrivain. Et pourtant, à tout juste dix ans, elle est l'auteure du livre *La fête des monstres*, publié aux Éditions Noël-Ritchot. Elle doit en partie ce fait exceptionnel à Jeannette Martin.

Enseignante à l'école Noël-Ritchot entre 1996 et 2002, Jeannette Martin a toujours encouragé ses élèves à poursuivre la voie de l'écriture. Ce sont dans les années 2000 que naissent les Éditions Noël-Ritchot, grâce au sous-comité du comité scolaire de l'école, auparavant nommé *Le Comité des Auteurs en Herbe*. Suzanne Lepage, enseignante à l'école Noël-Ritchot, soutient que cette maison d'édition au sein de l'école permet « à chaque élève publié de bénéficier de l'expertise de parents, d'enseignants et de bénévoles pour mener l'expérience d'écriture jusqu'à la publication d'un livre, un vrai livre avec un numéro ISBN ».

L'objectif est de donner la possibilité aux enfants d'être publiés afin de renforcer la valeur de leur travail d'écrivain. C'est aussi une façon pour les enfants de se découvrir un talent caché, tout en cultivant la langue française. Jeannette Martin souligne que « cela provoque une grande fierté chez les jeunes de voir leur nom sur un livre ».

Les éditions Noël-Ritchot ont à ce jour fait paraître 46 livres depuis leur création. « Je voulais qu'ils se sentent fiers de leur travail, de leur langue, mais aussi d'être des auteurs francophones au Manitoba », résume Jeannette. En effet, il est primordial à ses yeux de donner la possibilité aux enfants de s'épanouir par l'écriture en développant leurs idées.

Bénévole depuis sa retraite en 2002, la retraitée épaule les enseignants en aidant certains élèves qui souhaitent faire publier leur livre à finaliser leur travail. C'est ainsi qu'elle est venue à aider Avery Pickering une à deux fois par semaine en classe. Comme elle ne veut nullement voler la vedette à la jeune fille, Jeannette Martin tient à dire qu'elle « a seulement aidé l'enfant à aller plus loin, afin que son texte soit plus précis ». Un engagement essentiel qui nécessite du temps et de la persévérance, et un long travail d'édition. Car les enseignants manquent de temps en classe pour exploiter tout le potentiel des élèves et ont « grandement besoin de bénévoles » constate Jeannette Martin.

Cependant, l'implication de l'école est tout aussi primordiale dans ce projet d'écriture. Ce sont les enseignants qui organisent les ateliers d'écriture des enfants et qui les encouragent à écrire. Suzanne Lepage a repéré le talent d'Avery, et lui a ainsi donné plus de temps pour qu'elle termine sa nouvelle, tout en aiguillant les autres dans leur travail. Elle a aussi fait appel à un artiste pour montrer aux enfants comment illustrer leurs écrits. C'est par ailleurs le comité scolaire de l'école qui a financé le livre de la jeune fille. Ils ont en vendu 35 à ce jour.



Archives La Liberté

Jeannette Martin, l'enseignante à la retraite, a aussi donné ses conseils.

CULTUREL

FESTIVAL FRINGE DE WINNIPEG DU 13 AU 24 JUILLET

Les bénévoles montent sur les planches

La 28e édition du Winnipeg Fringe Theatre Festival va dominer le centre ville de Winnipeg. Le secret du succès du second plus grand festival de théâtre *fringe* en Amérique du Nord réside dans ses cohortes de bénévoles dévoués.



Gavin BOUTROY

presse3@la-liberte.mb.ca

Le festival Fringe de Winnipeg a une ampleur impressionnante. En 2015, il a vendu environ 108 000 billets. Un membre moyen du public voit trois spectacles, il y a donc environ 35 000 personnes différentes qui assistent à des pièces de théâtre.

Les 169 pièces de l'édition de 2016 seront représentées sur 12 scènes principales, et une scène pour les enfants. Il y a sept pièces pour enfants. Le tout est organisé avec un budget minime pour un festival de cette taille, soit 1,6 million $, indique Chuck McEwan, le directeur de la production du Winnipeg Fringe Theatre Festival.

« Depuis le premier festival Fringe, nous avons été très bien reçu par Winnipeg. Cet accueil ouvert nous a permis de grandir, de grandir et de grandir encore plus. »



photo : Gavin Boutroy

Bob Migliore s'est lancé dans 14 activités différentes, dont la culture des bonsaïs et le volley ball. Pat Migliore, qui est elle aussi impliquée dans d'innombrables activités, dont le bowling et auprès d'une sororité, s'exclame : « Je dis toujours aux gens qui me posent des questions sur lui, que ça fait 46 ans qu'on est ensemble, et que j'ai ressenti toutes les émotions pour lui, même l'envie de le tuer. On ne s'est jamais ennuyé. » Les deux remarquables bénévoles du Fringe sont également des nudistes assidus.

Le directeur de la production du festival Fringe explique que la communauté du festival comprend avant tout les bénévoles, qui « rendent le festival possible ».

« Cette année nous avons 7 000 bénévoles. Ils accumuleront un total d'au moins 15 000 heures de bénévolat. »

Le bénévoles accumulent des points qui permettent d'assister gratuitement aux pièces de théâtre, qui coûtent un maximum de 10 $ à l'entrée. La totalité des frais d'admission revient aux troupes.

À chaque année, le festival Fringe choisit ses bénévoles de l'année. Chuck McEwan décrit Pat et Bob Migliore, les bénévoles de l'année pour le Winnipeg Fringe Theatre Festival de 2016 :

« Pat et Bob Migliore sont des ardents supporters du festival Fringe. Ils font tout ce qu'on leur demande, et ils adorent tout simplement le festival Fringe. Ce sont des gens dévoués. »

Pat Migliore est bénévole depuis 28 ans, soit depuis la fondation du festival. Après deux ans, elle a pu convaincre son mari de la rejoindre. Les deux font partie d'un club exclusif du festival : les bénévoles qui sont là depuis plus de 25 ans, auxquels le Fringe offre l'admission gratuite à tous les spectacles pour un an.

Pat Migliore revient à chaque année parce qu'elle apprécie les rencontres qu'elle fait. « J'aime les gens que je rencontre, j'aime regarder les gens qui se pointent au spectacles. Les gens sont excellents, et vraiment toujours très joyeux.

« Mon mari, Bob, est un personnage extraordinaire. Lorsque nous sommes à la caisse, a priori moi j'accueille les gens, et lui il doit mettre un x à côté des noms. Mais ça ne se passe jamais comme ça. Sont but est de faire rire. »

Bob Migliore tient à souligner qu'il portera un chapeau différent à chaque jour au festival Fringe cette année.

« Je vais mettre des chapeaux différents pour amuser le public. Il y a beaucoup de gens que je revois seulement pendant le festival, mais dès qu'on se voit, c'est comme si on ne s'était jamais quitté et qu'on était les meilleurs amis du monde »

Malgré son succès presque immédiat, le festival Fringe de Winnipeg a changé au fil des ans. Pat Migliore raconte une scène de sa première année comme bénévole.

« J'avais amené une copine timide avec moi, et nous étions à la caisse d'une salle de spectacle derrière le Woodbine Hôtel sur Portage. Il n'y avait pas l'air conditionné. Il faisait très chaud. Nous regardions défiler les belles de nuits et les policiers. Les bénévoles au Old Marquet Square, un peu plus loin, se sont mis à hurler parce des vagabonds montaient sur la scène. Ma copine n'est jamais revenue. »

Pat et Bob Migliore sont originaires de Brooklyn, à New York. Bob Migliore était l'un des techniciens du laboratoire de virologie de Peyton Rous à l'Université Rockefeller, lorsque le docteur Rous a remporté le Prix Nobel de médecine en 1966.

Le travail de recherche de Bob Migliore l'a amené à Winnipeg en 1970. Avec un grand sourire, il ajoute qu'il n'aurait jamais été bénévole pour quoi que ce soit s'il était encore à New York.

EMPLOIS ET AVIS



Ne cherchez plus!

Le gouvernement du Manitoba vous offre des possibilités, une grande diversité et une carrière enrichissante.

Pour en savoir plus sur les offres d'emploi actuelles, cliquez sur le bouton
<< Emploi >> sur le site manitoba.ca.

Ce que vous pouvez attendre de nos offres d'emploi :

- Toute une gamme de carrières intérressantes et stimulantes;
- Un salaire compétitif;
- Un remarquable ensemble d'avantages sociaux;
- Des possibilités d'apprentissage, de développement professionnel et d'avancement continuelles;
- L'occasion de construire une meilleure province pour toute la population manitobaine.

Accès ATS - **1 204 945-1437**

Personnes. Mission. Progrès.

Manitoba

PETITES ANNONCES

NOMBRE DE MOTS	20 mots et moins	21 à 25 mots	26 à 30 mots
Semaine 1	13,63 $	14,77 $	15,93 $
Semaine 2	21,71 $	24,04 $	26,35 $
Semaine 3	25,19 $	28,66 $	32,13 $
Semaine 4	28,66 $	33,29 $	37,93 $
Semaine 5	32,13 $	37,93 $	43,71 $
Semaine 6	35,62 $	42,56 $	49,51 $

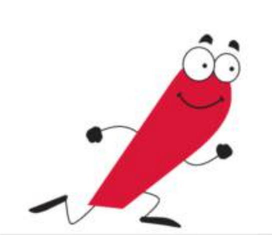
Mot additionnel : 16¢ Photo : 15,93 $



Ces tarifs incluent la taxe sur les produits et services (TPS). Les petites annonces doivent être payées d'avance et parvenues à nos bureaux au plus tard le jeudi à 12 h précédant la date de publication désirée. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour les annonces annulées.

À LOUER

ESPACES DE STATIONNEMENT EXTÉRIEURS avec prise de courant, juste à côté de l'USB et Actionmarguerite. 60 $/mois. Appelez Marcel au 204 291-3667. **356-**



Retrouvez nos emplois sur
WWW.LA-LIBERTE.MB.CA!



APPEL DE CANDIDATURES

Professeurs et professeures cliniques	Professeurs et professeures cliniques
Dans le cadre du Baccalauréat en sciences infirmières : • *Maternité* • *Pédiatrie* • *Santé communautaire* • *Soins chroniques* • *Chirurgie* • *Médicine*	Dans le cadre du Diplôme en sciences infirmières auxiliaires : • *Soin infirmiers en pédiatrie*
Compétences requises : • Baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent en expérience de travail et en formation • Affiliation à CLPNM (ou y être admissible dans un bref délai) • Excellent potentiel en enseignement • Connaissance adéquate du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit	**Compétences requises :** • Baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent en expérience de travail et en formation • Affiliation à CLPNM • Excellent potentiel en enseignement • Connaissance adéquate du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit
Traitement : selon les compétences et l'expérience	**Traitement** : selon les compétences et l'expérience
Date d'entrée en fonctions : automne et hiver 2016-2017	**Date d'entrée en fonctions** : automne 2016

Les demandes d'emploi sont acceptées sur une base continuelle.

Prière de soumettre votre curriculum à :
Monsieur Daniel Gagné, administrateur des programmes en santé
École technique et professionnelle
Université de Saint-Boniface
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
dgagne@ustboniface.ca
ustboniface.ca

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.

Préposé(e) au service à la clientèle — Services en français

La personne qui occupe le poste de préposé(e) au service à la clientèle est responsable de répondre aux demandes de renseignements courantes sur l'assurance et l'immatriculation et elle exécute des tâches connexes, telles que l'ouverture des dossiers d'indemnisation et l'organisation des rendez-vous.

Responsabilités :
- Prendre les appels téléphoniques du public et répondre aux demandes de renseignements.
- Ouvrir les dossiers des nouvelles demandes d'indemnisation et veiller à obtenir des demandeurs tous les détails pertinents des incidents et à confirmer les garanties d'assurance.
- Informer les clients des garanties d'assurance applicables et du processus de traitement des demandes d'indemnisation.
- Catégoriser les nouvelles demandes d'indemnisation, prendre les rendez-vous nécessaires et documenter chaque appel.

Éducation :
- Diplôme d'études secondaires.

Expérience :
- Deux ans d'expérience de travail dans un centre d'appel ou de contact, dans le domaine du service à la clientèle ou dans un bureau.

Compétences particulières :
- Capacité de travailler selon des quarts de travail.
- Capacité éprouvée de saisie au clavier d'un minimum de 35 mots/minute.
- Compétence démontrée dans l'utilisation des applications du progiciel Microsoft Office (Excel, Word, Outlook).
- Excellente aptitude à communiquer et compétences supérieures pour le service à la clientèle.
- Excellentes capacités langagières en français (exigence).

Pour obtenir plus d'information sur le poste ou postuler un emploi, consultez la page Web **http://www.mpi.mb.ca/fr/Careers/Pages/fr-careers.aspx.**
La date limite des demandes est le **25 juillet 2016.**

La Société d'assurance publique du Manitoba s'est engagée à favoriser un milieu de travail diversifié et elle encourage tous les candidats qualifiés à soumettre une demande d'emploi. Nous remercions tous les candidats de leur intérêt et nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape de sélection.



Caisse Groupe Financier Financial Group

Caisse Groupe Financier, une institution financière coopérative bilingue offrant une gamme complète de produits et services financiers par l'entremise de 27 centres de services au Manitoba, est à la recherche d'une personne pour combler un poste permanent à temps plein:

Agent ou agente, services aux membres

au centre de services 100 - 205 boulevard Provencher à Winnipeg

L'agent ou l'agente, services aux membres, est responsable d'un tiroir-caisse et accomplit une variété de tâches liées aux services financiers. Ses fonctions principales comprennent l'offre de service au comptoir des produits et services de la Caisse.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au site **www.caisse.biz**.

LA LIBERTÉ Depuis 1913

AVIS AUX ANNONCEURS

Toutes les annonces (réservations et matériel) doivent être parvenues à nos bureaux au plus tard **le mercredi avant 16 h** pour parution le mercredi de la semaine suivante à l'adresse **production@la-liberte.mb.ca**.

Pour les petites annonces, l'heure de tombée est **le jeudi avant midi**. *(par écrit et payées d'avance)*

Merci de votre collaboration!

Téléphone : 204 237-4823
Télécopieur : 204 231-1998

Notre ville, votre carrière!

Winnipeg

La Ville de Winnipeg est un endroit animé et dynamique offrant de nombreuses perspectives d'emploi! Nous vous proposons un milieu de travail accueillant et diversifié où les employés et employées offrent des services de qualité aux citoyens et aux citoyennes de notre ville.

Directeur ou directrice des services en français
Bureau du directeur municipal
N° de concours : 114112

Sous l'autorité générale de la directrice des communications et au nom de l'administration municipale, le directeur ou la directrice des services en français fournit leadership et direction à l'administration municipale, aux cadres supérieurs et au Conseil, relativement au développement et à la gestion des services en français, selon les besoins. La personne qui occupe ce poste est responsable de gérer l'équipe des services de traduction et le Centre de services bilingues de la Ville de Winnipeg, ainsi que de veiller au respect des exigences de la partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg*. Enfin, le ou la titulaire de ce poste aura comme rôle d'élaborer des politiques, des règlements municipaux et des directives administratives, de conseiller les services et organismes de services spéciaux sur les politiques, de faire la liaison avec les différents ordres de gouvernement et les organismes communautaires, et de donner suite aux plaintes liées aux services en français.

En votre qualité de *directeur ou directrice des services en français*, vous devrez :

- fournir le leadership nécessaire à l'administration municipale afin d'assurer une mise en application efficiente et efficace des dispositions de la partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg* et du règlement municipal n° 8154/2002 portant sur la prestation des services municipaux dans les deux langues officielles et sur le respect des obligations légales imposées par le règlement en question;
- servir de point de contact principal avec les représentants et représentantes élus, les cadres supérieurs, les services et le personnel de la Ville, les médias et le public, pour ce qui est des politiques et des objectifs liés à la prestation des services en français;
- coordonner, superviser, contrôler et donner des conseils sur la prestation des services municipaux conformément à la *Charte* et du règlement municipal et en satisfaisant aux exigences de ces deux textes de loi;
- élaborer, recommander, mettre en application et évaluer les politiques, procédures et programmes pour l'ensemble de la ville et au sein de l'administration municipale, ainsi que les appels à l'action visant à assurer le respect, l'élargissement, la continuité et la pertinence des services en français de la Ville;
- mener, gérer et donner des conseils et des directives aux équipes du Centre de services bilingues et du service de traduction; gérer et administrer les activités municipales au sein du Centre de services bilingues tripartite de Saint-Boniface.

Votre éducation et votre expérience doivent comprendre :

- un baccalauréat en traduction, relations publiques, sciences politiques, marketing ou une autre discipline reliée. Un mélange équivalent d'études, de formation et d'expérience pourra être pris en considération. Un diplôme en traduction serait souhaitable;
- cinq à six ans d'expérience dans le domaine des services en français;
- une expérience confirmée dans les domaines de la supervision, du leadership et de la gestion du personnel, notamment en ce qui a trait à la gestion du rendement, à l'attribution des tâches et à la création d'un environnement propice au travail en équipe et à la créativité;
- la maîtrise du français et de l'anglais et la capacité de communiquer efficacement dans les deux langues officielles, tant verbalement que par écrit;
- la capacité de créer et de maintenir des relations de travail efficaces avec une grande variété de groupes clients, dont les représentants et représentantes élus, les employés et employées municipaux, quel que soit leur niveau hiérarchique, les médias, les fournisseurs externes et le public.

Conditions d'emploi :

- Des résultats satisfaisants après une vérification du casier judiciaire (aux frais du candidat ou de la candidate)

Si cette possibilité d'emploi **VOUS** intéresse, veuillez soumettre votre demande accompagnée d'un curriculum vitæ détaillé en ligne à winnipeg.ca/hr **OU** par la poste, en précisant **le concours n° : 114096** au plus tard **le lundi 18 juillet 2016**, à : **Commis au recrutement, Services de soutien généraux, 510, rue Main, 5e étage, Winnipeg (Manitoba) R3B 1B9.** L'échelle salariale de ce poste est de 2 915,69 $ à 3 925,17 $ aux deux semaines. Nous offrons d'excellents avantages sociaux et des salaires concurrentiels, et nous encourageons le perfectionnement professionnel et l'apprentissage continu. Pour de plus amples renseignements sur cette offre d'emploi ou sur d'autres carrières au sein de la Ville de Winnipeg, veuillez visiter : winnipeg.ca/hr/

LA VILLE ENCOURAGE LA DIVERSITÉ DANS LE MILIEU DE TRAVAIL. NOUS ENCOURAGEONS LES AUTOCHTONES, LES FEMMES, LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES À S'AUTODÉCLARER.

Nous ne communiquerons qu'avec les personnes qui seront retenues pour l'entrevue.



GARDERIE LES PETITS AMIS DAY CARE INC.
88 Chemin Aréna Rd., Ste. Anne, Manitoba R5H 1G6
Télé. : 204-422-8933 Téléc. : 204-422-6116
Courriel: garderie@mymts.net

La Garderie les petits amis inc. cherche à combler le poste à temps plein de
directeur (trice) général(e)

Les personnes intéressées doivent :

- posséder un diplôme EJE III ou l'équivalent tel que reconnu par le bureau des Services à la famille du Manitoba. Les candidat(e)s désirant obtenir un diplôme EJEIII seront considérés;
- avoir un minimum de 2 ans d'expérience comme directeur(trice) adjoint(e) ou superviseur(e);
- avoir un minimum de 2 ans d'expérience de travail avec les enfants d'âge scolaire et préscolaire;
- démontrer une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur la garde d'enfants*;
- être en mesure d'établir et de suivre des politiques et procédures;
- démontrer une passion pour l'enrichissement et le bien-être des enfants et une motivation pour améliorer les services aux enfants et aux familles;
- posséder d'excellentes compétences administratives, financières et technologiques (connaissances des logiciels et outils de communications tels que Quickbooks, Word, Excel, courriel, internet, facebook, etc.)
- être en mesure de travailler de façon autonome et/ou en équipe et avec le Conseil d'administration;
- être en mesure de communiquer effectivement et efficacement en **français** de façon orale et écrite, ainsi qu'en anglais;
- avoir un moyen de transport.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur lettre de présentation avec leur curriculum vitae et un minimum de trois références au CA de la Garderie les petits amis aux coordonnés ci-haut. La lettre de présentation devra démontrer les aptitudes et les expériences professionnelles en liens aves les exigences mentionnées précédemment.

La rémunération du/de la candidat(e) choisi(e) dépendra des qualifications et de l'expérience.

Nous remercions tout les candidat(e)s mais seulement ceux(celles) choisi(e)s en entrevus seront contactés.



BALMORAL HALL SCHOOL

Balmoral Hall School, une école préparatoire à l'université qui invite les filles à exceller, à atteindre leurs buts et à devenir des chefs de file, sollicite les candidatures pour le poste suivant qui commence le 6 septembre 2016 :

Un(e) enseignant(e) de français à temps plein (de la prématernelle à la 5e année)

Qualifications :

- baccalauréat en éducation avec spécialisation en français;
- expérience d'enseignement de français de base ou d'immersion, aux niveaux de la prématernelle à la 5e année;
- connaissance de la philosophie de l'AIM et du programme primaire du Baccalauréat International (sera considérée comme un atout).

Les personnes intéressées à ce poste doivent avoir un certificat permanent d'aptitudes professionnelles du Manitoba ainsi que de l'expérience et des capacités à s'occuper d'activités parascolaires.

Nous communiquerons seulement avec les personnes qui passeront à l'étape des entrevues. Les candidat(e)s retenu(e)s devront obtenir des résultats acceptables lors d'une vérification de leurs antécédents.

Un salaire concurrentiel sera établi en fonction des compétences et de l'expérience.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur curriculum vitae, ainsi qu'une lettre d'accompagnement et une liste de trois références, d'ici le **29 juillet 2016**, à :

Service des ressources humaines
Courriel : hr@balmoralhall.net
Balmoral Hall School
630, avenue Westminster

Veuillez consulter notre site Web pour voir d'autres possibilités d'emploi actuelles à Balmoral Hall School : http://www.balmoralhall.com/Page/About-Us/Careers.



APPEL DE CANDIDATURES

Chargé(e) de cours - Ingénierie

La Faculté des sciences de l'Université de Saint-Boniface est à la recherche d'un chargé de cours ou d'une chargée de cours pour offrir le cours suivant à la session d'hiver 2017 :

ENG 1441 - Introduction à la statique (cours)
ENG 1441L - Introduction à la statique (laboratoire : charge facultative)

Compétences requises :

- Membre en règle de l'ordre des ingénieurs du Manitoba (*Engineers Geoscientists Manitoba*);
- Capable d'enseigner en français;
- Expérience d'enseignement au niveau universitaire, professionnel ou secondaire.

Entrée en fonction : 3 janvier 2017

Rémunération : 6 300 $ (cours seulement) ou 9 450 $ (cours et laboratoire) selon la convention collective de 2012-2016.

Veuillez soumettre par courriel une lettre de présentation d'une page, un curriculum vitæ, une preuve d'accréditation de *Engineers Geoscientists Manitoba* et les coordonnées de deux répondants au plus tard le lundi 12 septembre 2016 à :

Monsieur Alexandre Brassard, Doyen
Faculté des arts et Faculté des sciences, Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg (Manitoba) CANADA R2H 0H7
abrassard@ustboniface.ca
www.ustboniface.ca

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.





APPEL DE CANDIDATURES

Coordonnateur ou coordonnatrice de développement

La titulaire ou le titulaire de ce poste est responsable d'appuyer la direction dans l'ensemble des activités du Bureau de développement et des activités de levée de fonds. La personne occupant ce poste est responsable de la campagne annuelle, la gestion de la Société philanthropique ainsi que des relations de fidélisation auprès des donatrices et donateurs.

Responsabilités principales :

- Coordonner les campagnes interne et externe de levée de fonds;
- Gérer l'ensemble des fonds de famille et des fonds désignés;
- Développer les activités de la société philanthropique;
- Gérer les bases de données, le système de classement et les procédures d'archivage;
- Préparer les rapports financiers et les rapports annuels;
- Coordonner la soirée d'excellence en collaboration avec le Registrariat;
- Gérer les dons et remettre des reçus officiels;
- Participer à des activités connexes et siéger à des comités pour le bon fonctionnement de l'Université.

Compétences requises :

- Diplôme universitaire connexe;
- Expérience en levée de fonds;
- Excellente connaissance du français et de l'anglais, parlés et écrits;
- Très bon sens d'organisation et grand souci aux détails;
- Sens aigu du service à la clientèle.

Entrée en fonctions : dès que possible

Veuillez faire parvenir votre lettre de présentation et votre curriculum vitae au plus tard le 27 juillet 2016 à :

Lorraine Roch, directrice des ressources humaines
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204-233-0210 Télécopieur : 204-237-3099
loroch@ustboniface.ca
ustboniface.ca

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.



Caisse Groupe Financier, une institution financière coopérative bilingue offrant une gamme complète de produits et services financiers par l'entremise de 27 centres de services au Manitoba, est à la recherche d'une personne pour combler un poste permanent à temps plein:

Agent ou agente, services aux membres

aux centres de services Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Léon

L'agent ou l'agente, services aux membres, est responsable d'un tiroir-caisse et accomplit une variété de tâches liées aux services financiers. Ses fonctions principales comprennent l'offre de service au comptoir des produits et services de la Caisse.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au site **www.caisse.biz**.



Caisse Groupe Financier, une institution financière coopérative bilingue offrant une gamme complète de produits et services financiers par l'entremise de 27 centres de services au Manitoba, est à la recherche d'une personne pour combler un poste permanent à temps partiel (2 jours par semaine et selon les besoins du centre):

Agent ou agente, services aux membres

au centre de services à Saint-Adolphe

L'agent ou l'agente, services aux membres, est responsable d'un tiroir-caisse et accomplit une variété de tâches liées aux services financiers. Ses fonctions principales comprennent l'offre de service au comptoir des produits et services de la Caisse.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au site **www.caisse.biz**.

COMMUNAUTAIRE

LES FOLIES GRENOUILLES ONT DÉJÀ UNE LONGUE HISTOIRE

Quand la Reine a rendu visite aux *frogs*

En 46 ans, les Folies grenouilles ont beaucoup changé. Le festival est passé de soirées dansantes bien arrosées à un évènement qui s'adresse aux familles. Un élément cependant asseoit la tradition : les sauts de grenouille.

Gavin BOUTROY
presse3@la-liberte.mb.ca

En 1970, à l'occasion du centenaire du Manitoba, un festival a été organisé à Saint-Pierre-Jolys. La Reine Elizabeth II visitait le village. Mona Fallis, l'actuelle mairesse de Saint-Pierre-Jolys, qui avait alors sept ans, a eu l'honneur d'offrir un bouquet de fleurs à Sa Majesté.

La mairesse se souvient du moment où elle a effleuré la famille royale : « J'ai offert un gros bouquet de fleurs à la Reine. Elle m'a dit quelques mots dont je ne me souviens plus. »

C'est également lors de ce premier festival qu'une bande de jeunes se sont dit qu'ils allaient faire un jeu sur le thème des *frogs*, comme on appelait parfois alors les francophones avec une certaine intention péjorative.

Mona Fallis explique le caractère politique des Folies grenouilles : « les Folies grenouilles, *frog follies* en anglais, sont un jeu de mot. C'est un manière de reconnaître un mot qui nous définissait et d'en faire quelque chose de positif plutôt que de négatif. On dit oui, on est des *frogs*. »

Le président du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, Edmond Labossière, s'est intégré à Saint-Pierre-Jolys en 1968 pour enseigner. Il n'a pas participé aux jeux de grenouille en 1970, car il faisait partie d'une brigade de canot qui descendait la Rouge sur 350 km, depuis Grand Forks, pour le centenaire du Manitoba. Mais ses amis lui ont tout raconté :

« En 1970, les sauts de grenouille étaient une rigolade, ça s'est déroulé sur une grande table avec des filets sur les bords. »

Edmond Labossière a participé à la planification des Folies grenouilles dans les années subséquentes : « J'ai participé à leur organisation en 1973. Avant, ça s'appelait plutôt la fête de Saint-Pierre-Jolys. On a pu donner de l'ampleur au festival. À l'époque c'était une grosse fête, avec des danses tous les soirs. Quand on danse et on bouge, la bière est consommée. Les gens se sont beaucoup amusés à cette époque. »

« Vers le début des années 1980 on a introduit les gageures. Les gens pariaient sur les sauts de grenouilles. Les estrades étaient toujours pleines, il y avait jusqu'à 400 personnes qui regardaient un concours. On attirait des foules énormes. Et puis après deux ans on a appris que ce n'était pas du tout légal. Alors on a dû arrêter les gageures. Aujourd'hui, le festival a pris une différente tournure et c'est bien aussi. »

Marie-Christine Bruce est la présidente des Folies grenouilles de Saint-Pierre-Jolys. Elle explique que le festival s'est tourné vers les familles et les enfants pour l'édition de 2016 : « Nous avons modifié notre stratégie. On s'est axé sur les familles. Il y avait des magiciens, des reptiles, et un spectacle de chiens.

« Il y a eu un *boot camp* samedi, et du yoga dimanche. Il y a aussi eu du soccer gonflable, un jeu qui est très populaire. Samedi soir, il y a eu un souper prélèvement de fonds pour le comité de l'aire des jeux d'eau de Saint-Pierre-Jolys. »

C'est la quatrième année que Marie-Christine Bruce assure la présidence des Folies grenouilles, qui est à sa connaissance l'unique compétition en son genre partout au monde. Le budget annuel s'élève à environ 60 000 $, provenant des trois paliers gouvernementaux, ainsi que des dons de commanditaires.

La présidente estime que le village voit de trois à cinq mille visiteurs à l'occasion des Folies grenouilles et foire agricole de Saint-Pierre-Jolys. Toutefois il est difficile d'établir des chiffres sûrs puisque la participation est gratuite, et que le terrain n'est pas clôturé.

Marie-Christine Bruce rassure les amoureux des amphibiens: « Nous avons obtenu un permis auprès de la province pour aller capturer des grenouilles. On doit en prendre soin, et puis les relâcher. Ensuite on envoie un rapport qui indique combien de grenouilles on a attrapé, et combien on en a perdu, une occurrence très rare. »



photo : Gavin Boutroy

Dans la catégorie des moins de six ans, il y avait, entre autres, Nico Gosselin...



photo : Gavin Boutroy

... et Jake pour engager la meilleure relation possible avec leur grenouille.

À VOTRE SERVICE

SERVICES











AFM PLOMBERIE CHAUFFAGE
Résidentiel et commercial
(204) 231-4664
afm@mts.net
www.afmplumbingheating.com











AVOCATS-NOTAIRES



Domaines d'expertise:

- préjudices personnels
- demandes d'indemnité pour Autopac
- litiges civil, familial et criminel
- ventes de propriété; hypothèques
- droit corporatif et commercial
- testaments et successions

Place Provencher
194, boul. Provencher
237-9600



Avocats et notaires

Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière
Philippe Richer

247, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G6
Téléphone : 204 925–1900
Télécopieur : 204 925–1907
courriel : teflab@mymts.net

Cet espace est à votre disposition!

Informez-vous en composant le 204 237-4823



J. Guy Joubert
Barbara M. Shields
John B. Martens

AIKINS, MACAULAY & THORVALDSON S.R.L.
Tél.: (204) 957-0050 aikins.com





PAS LE TEMPS DE LIRE VOTRE JOURNAL?

PAS DE PROBLÈME, ÉCOUTEZ-LE!

100 %

NUMÉRIQUE | COULEUR | AUDIO

VOTRE JOURNAL SUR MOBILES ET TABLETTES POUR **25 $** PAR ANNÉE • WWW.LA-LIBERTE.MB.CA